

**L'UPE06 ET LA POLITIQUE SPORT SANTE EN ENTREPRISE**  
**Partenariat innovant avec la Sté CARE LABS Chèque Santé®**  
**ET**  
**PRESENTATION DE L'OPERATION ENTREPRISE EN FORME**

**Conférence de presse 10 octobre 2017**

**DOSSIER DE PRESSE**

**Sommaire**

- P 2** Contexte
- P 3/4** Entreprise en forme
- P 5** Saint Laurent Sport Santé Prévention
- P 6/7** Chèque Santé®
- P 8** Collaborations et partenariat

**Contact presse : Nadine Bauer - Tel 06 03 89 57 60 [nadine.bauer@press-com.fr](mailto:nadine.bauer@press-com.fr)**



UPE06 -Avenue Guynemer Cap Var C2 06 St Laurent du Var- [www.upe06.com](http://www.upe06.com)

**L'UPE06 ET LA POLITIQUE SPORT SANTE EN ENTREPRISE :  
Partenariat innovant avec CARE LABS Chèque Santé®  
ET  
PRESENTATION DE L'OPERATION ENTREPRISE EN FORME**

### Contexte

La santé au travail devient un facteur important pour la productivité d'une entreprise, et place la notion de prévention comme levier de performance. Les mutations sociales et économiques ont modifié le paysage social des entreprises françaises, même si la productivité horaire demeure compétitive à l'international. Désormais, de nouvelles voies s'ouvrent en termes de santé physique et psychologique pour que les collaborateurs puissent préserver leur capital santé au travail en bénéficiant de nouvelles initiatives mises en place par leur entreprise.

Le manque d'activité physique favorise l'apparition de surcharge pondérale, l'obésité et une série de pathologies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires et le diabète, qui réduisent la qualité de la vie, font peser une menace sur la vie des personnes et sont une charge pour les budgets de la santé et l'économie.

Il paraît ainsi urgent de mettre en place des mesures ciblées de prévention à destination des salariés et chef d'entreprise en raison d'un double mouvement démographique et économique inédit et susceptible de générer à terme des coûts extrêmement élevés pour les populations concernées, en termes de perte de bien-être, et pour le système de protection sociale.

**L'ensemble de ces données appelle aujourd'hui une nouvelle approche stratégique.**

**L'UPE06 s'est engagée dans cette voie avec le programme Entreprise en Forme depuis 7 ans, et a signé une convention de partenariat mardi 27 juin 2017, afin de faciliter l'affiliation des adhérents de l'UPE06 au dispositif Chèque Santé® développé par Care Labs.**

Le programme « **Entreprise en forme** » initié par l'UPE 06 il y a 7 ans, vise à développer :

- la prévention primaire qui a pour but d'éviter l'apparition de la maladie en agissant sur ses causes ; elle intervient avant que la maladie ne survienne.
- la prévention tertiaire qui a pour objectif de diminuer les récurrences, les incapacités et a pour vocation de limiter les complications et séquelles d'une maladie.

Toutes les études actuelles révèlent que les actions de promotion et de développement de programmes d'activités physiques dans les environnements de travail sont d'autant plus efficaces qu'elles sont individualisées et qu'elles reposent sur des modèles théoriques reconnus.

L'activité physique impacte la compétitivité de l'entreprise, en termes d'amélioration de la qualité de vie au travail, des relations de travail et de l'image de l'entreprise, et en termes de réduction de l'absentéisme et du turnover du personnel. En effet, un employé physiquement actif serait 12% plus productif qu'un employé sédentaire (Santé Canada 2006).

**Le partenariat innovant avec la Société « CARE LABS Chèque Santé® », vise à permettre le financement de programmes d'activités physiques santé à destination des chefs d'entreprises et des salariés.**

**L'objectif est d'accompagner les entreprises du département sur de nouvelles voies de compétitivité et promouvant la santé au travail.**

## **Objectifs du programme « ENTREPRISE EN FORME »**

### **Axe I / Développer la pratique sportive en entreprise :**

- En recensant tous les dispositifs incitatifs à la pratique sportive existants aujourd'hui dans les entreprises, évaluer leur efficacité et faire connaître les bonnes pratiques en partenariat avec l'association « AZUR SPORT SANTE » (A2S).
- Inciter les entreprises à développer une offre d'activités sportives au profit de leurs salariés à l'aide des outils développés par la société « CARE LABS Chèque Santé® ».
- Favoriser la mise à disposition d'installations sportives à proximité ou leur aménagement au sein des entreprises
- Valoriser la mobilisation des capacités (bénévole et professionnelle) d'encadrement internes à l'entreprise.
- Aider à la négociation de conditions d'accès privilégiées dans des structures sportives.
- Travailler afin de développer un dispositif spécifique pour développer la pratique sportive des femmes en entreprise afin de remédier aux contraintes de temps et d'organisation liées leurs charges familiales spécifiques.
- Favoriser en partenariat avec l'ADEME la pratique d'activité physique dans les déplacements entre domicile et travail (vélo par exemple) en favorisant leur prise en compte dans l'élaboration des plans de déplacements entreprise.

### **Axe II - Lancer une étude expérimentale afin d'évaluer scientifiquement les bienfaits de la pratique dans les entreprises.**

Dans les entreprises engagées dans ce programme, il y aura une évaluation des effets du programme d'activités physiques sur deux axes principaux :

- l'état de santé des salariés, par la mesure de leur qualité de vie (mesure générique de la qualité de vie liée à la santé).

- l'état de santé de l'entreprise, grâce aux Indicateurs clés de performance (absentéisme, turn-over...).

### **Axe III : Adapter l'offre sportive aux besoins des pratiquants et encourager la formation de « préventiviste sport santé en entreprise ».**

- En aidant à la création d'entreprises sociétés commerciales au plan local pour développer des réponses complémentaires et nouvelles en matière de pratiques d'activités sportives non compétitives pour le plus grand nombre.

### **Axe IV : Développer une nouvelle démarche de projets au plan local, s'appuyant sur une coordination renforcée des acteurs.**

Il s'agit de :

- développer des projets locaux de promotion de l'activité physique en entreprise à partir d'un diagnostic partagé établi par l'ensemble des acteurs concernés (entrepreneurs et salariés, clubs d'entreprises, etc...).

- coordonner l'intervention des acteurs locaux sur les projets sportifs de territoire, en veillant à la synergie des moyens de financement mobilisés (subventions et aides publiques, financement par les usagers eux-mêmes et cofinancement par les entreprises).

Il s'agit de promouvoir auprès de l'ensemble des clubs d'entreprise des Alpes-Maritimes, la pertinence de la pratique de l'activité physique et sportive comme levier de compétitivité pour l'entreprise,

L'expérimentation du calculateur ROI développé conjointement par le MEDEF et AG2R LA MONDIALE peut à cet égard se révéler un outil pertinent dans la mise en œuvre de ces actions.

**La mise en œuvre du programme « ENTREPRISE EN FORME » fera ainsi des Alpes-Maritimes un territoire pilote pour l'incitation à la pratique de l'activité physique et sportive en entreprise et le partenariat avec la société « CARE LABS Chèque Santé® » permettra d'aider les entreprises et les clubs d'entreprises à financer cette politique de sport santé en entreprise.**

### **Evaluation du programme**

Afin d'évaluer l'ensemble de ces programmes, nous aurons recours au **“Short Form Survey (SF 36)”**, ou mesure générique de la qualité de vie liée à la santé, s'effectuant au travers un questionnaire validé par l'Organisation Mondiale de la Santé qui comporte 36 questions standardisées portant sur huit dimensions de la santé des employés (leur [activité physique](#), la vie et les relations avec autrui, les douleurs, la santé ressentie, la vitalité, les limitations dues au psychisme, celles dues à l'état physique et la santé mentale).

Ce questionnaire sera utilisé en auto-administration informatisée par deux fois aux employés (début et fin de programme), de manière à enregistrer les corollaires induits par le programme d'activités physiques au travail sur l'état de santé des employés.

*Concernant le volet compétitivité*, nous procéderons par une étude centrée sur l'évolution des indicateurs de performance des entreprises participantes au programme.

La synthèse des résultats permettront de déterminer le rapport coût-efficacité du programme **“Entreprise en Forme”**.

**Objectif du projet « SAINT LAURENT SPORT SANTE PREVENTION » pour lequel l'UPE 06 s'associe à la Mairie de SAINT LAURENT DU VAR.**

Le sport santé est un concept émergent.

Malgré des besoins perçus comme importants, on constate une mauvaise observance vis-à-vis des activités physiques et sportives tant dans la société que dans le monde de l'entreprise.

Il nous est apparu essentiel d'associer les collectivités, les entreprises et les structures fédérant les professionnels de santé et du sport pour qu'elles s'inscrivent dans une dynamique de réseau afin de faire mieux connaître les bénéfices du sport.

**Il s'agit notamment de proposer la mise en place au sein d'entreprises volontaires d'opérations expérimentales, constituées d'une phase d'analyse menée en étroite collaboration avec la DRH de l'entreprise (sensibilisation, information, analyse des besoins..) et de la mise en place d'une offre adaptée d'activités.**

Cette action comporte aussi une action conséquente de coaching des personnels intéressés, sous la forme d'un « **guichet coaching** » ouvert régulièrement et destiné à sensibiliser, informer, conseiller et assurer un suivi des personnes désireuses de s'engager durablement dans un mode de vie physiquement actif.

L'offre d'activités physiques proposée vise principalement les personnels sédentaires et ambitionne de limiter l'inactivité physique et la sédentarité, afin de lutter contre l'augmentation alarmante des pathologies dites du mode de vie (maladies métaboliques, cardiovasculaires, respiratoires, cancers, dégénérescences cognitives liées à l'âge, ...).

## Objet du partenariat avec Chèque Santé®, émis par la société CARE LABS

Chèque Santé®, émis par la société CARE LABS, est le premier titre de paiement prépayé réservé au financement des prestations et produits de prévention santé non prises en charge par l'assurance maladie et les complémentaires santé. **C'est un véritable compte personnel de santé entièrement dématérialisé.**

Le Chèque Santé® peut être financé par :

- **Par la complémentaire santé en option sur les garanties déjà existantes dans le cadre de l'accord national interprofessionnel (ANI 2013).**

Les partenaires sociaux ont convenu que l'ensemble des salariés doit avoir accès à une complémentaire santé collective avant le 1er janvier 2016.

- **Par les entreprises, les comités d'entreprises ou la nouvelle instance remplaçant les comités d'hygiène et de sécurité (CHSCT)**

**Chèque Santé® permet en effet de compléter et développer la politique sociale de l'entreprise grâce à ce nouvel outil totalement innovant.**

Chèque Santé® permet :

- De répondre simplement aux obligations réglementaires relatives à la santé (le troisième Plan de Santé au travail (PST3) 2016-2020) et au bien-être des collaborateurs.

Le PST3 2016-2020 traduit une ambition partagée entre l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et les grands organismes de prévention, de constituer un socle commun pour la promotion de la santé au travail.

Plusieurs actions du PST3 2016-2020 visent ainsi à valoriser le travail en l'inscrivant dans une dynamique d'amélioration conjointe du bien-être et de la performance, mettant en évidence qu'il est facteur de progrès économique et social

- D'intégrer une politique RSE et d'être un levier pour la QVT (loi n°2014-288 du 5 mars 2014 et la loi Rebsamen n°2015-994 du 17 août 2015).

La loi Rebsamen laisse le soin aux entreprises de décider si les négociations annuelles obligatoires doivent donner suite à la mise en place d'une politique QVT systémique dont le socle serait un accord issu des négociations annuelles obligatoires ou, au contraire, de se concentrer sur les principaux points de négociation sans pour autant envisager une approche stratégique ou systémique.

- De développer des actions de prévention en entreprise (PST3 2016-2020).

- De pouvoir financer, comme le préconise les rapports scientifiques et ministériels, les actions de sport santé et de bien-être tels que coaching sportif, associations sportives, salles de sport ...

- De solvabiliser les salariés grâce à cet outil de paiement pré-payé, leur permettant ainsi **d'être acteur de leur capital santé bien-être**, sans discrimination économique.

**Ce dispositif s'inscrit donc dans un écosystème de services qui prend en compte l'ensemble du parcours de santé** : de l'auto diagnostic individuel (consolidé en diagnostic collectif de votre entreprise), la prise de rendez-vous en ligne au stockage sécurisé des données de santé via un carnet intelligent.

Pour les coachs sportifs, c'est la garantie :

- 1) D'avoir un complément d'activité avec du chiffre d'affaire additionnel.
- 2) De récupérer la clientèle des particuliers et des entreprises.
- 3) D'avoir une solvabilisation sur les paiements.

#### – Mode d'emploi du Chèque Santé®

Chèque Santé® s'adresse tout particulièrement aux personnes ayant une approche globale de leur santé, afin de se maintenir en bonne santé. Financé par l'entreprise, la CE, la collectivité, ou le CAS, Chèque Santé® apporte un **pouvoir d'achat supplémentaire** réservé à la pratique d'une activité physique et sportive, encadrée par des professionnels diplômés.

Il permet au bénéficiaire de devenir acteur de sa santé. Chèque Santé® s'appuie sur le compte personnel de Chèque Santé®, véritable écosystème de services. Avec son compte personnel de santé, chacun devient acteur de sa santé.

Il utilise :

Un questionnaire de 36 questions validé par l'OMS qui permet d'établir un diagnostic individuel pour le salarié et un diagnostic global pour l'entreprise ou la collectivité.

Le porte-monnaie électronique pour payer ses dépenses de santé par mobile et les centraliser

L'annuaire pour rechercher les professionnels agréés et les localiser

La prise de rendez-vous en ligne

Le carnet de santé pour stocker l'ensemble de ses données de santé

Un accompagnement personnalisé

#### **Où l'utiliser ?**

Chèque Santé Sport® est accepté dans tout le réseau des professionnels de l'activité physique et du sport : coachs sportifs personnels, clubs de forme, clubs et associations de sport, enseignants d'activités physiques adaptées (APA).

## Collaborations : les adhérents de l'UPE06, acteurs et prestataires

Au sein de l'Union Pour l'Entreprise des Alpes-Maritimes, plusieurs sociétés sont d'ores et déjà positionnées sur cette filière et interviennent auprès des salariés et dirigeants d'entreprises :

### La société WTS - *The Coaching Company* dirigée par Jean Baptiste WIROTH

Depuis 2002 la société « WTS » se positionne comme le leader dans le coaching des sportifs d'endurance, notamment grâce à une structuration en réseau et à une méthodologie d'entraînement innovante. Aujourd'hui la société « WTS » accompagne aussi des entreprises souhaitant mettre en place des programmes « Sport Santé ». Elle a notamment pour clients les sociétés « SUISSCOURTAGE », SMA (Monaco), HSBC Côte d'Azur, Hub Telecom (Paris).

En 2018 la société « WTS » va organiser le **5ème challenge Vélo « NICE MONT VENTOUX**. Ce défi sportif en trois étapes est destiné aux entrepreneurs et cadres dirigeants. Il a notamment pour objectif de sensibiliser le monde de l'entreprise à l'importance du sport santé.

La société « **STUDIO FETTLÉ** » dirigée par Maguy GUYOT. Studio Fettle propose une prise en charge globale reposant sur la pratique d'une activité physique préventive, personnalisée et sécurisée, ainsi que sur des conseils sur l'alimentation. Et pour compléter le programme d'activités physiques adaptées choisi, accès à des consultations d'ostéopathe, de diététicien et de psychologue. (voir cp ci-joint)

La société « **DPX** » dirigée par Anthony DESPAX. Anthony DESPAX dirige la société « DPX » société de coaching sportif fédérant une équipe de 22 coachs sportifs mettant à disposition des entreprises une offre pluridisciplinaire adaptable et personnalisable à chaque entreprise.

## Sont également partenaires du programme « ENTREPRISE EN FORME » :

### Le groupe AG2R LA MONDIALE groupe de protection sociale paritaire et mutualiste.

Acteur incontournable de l'assurance de la protection sociale et patrimoniale du dirigeant dans tous les cycles de la vie de l'entreprise : création, reprise, développement, difficultés, cession, ainsi que des salariés.

L'association « **AZUR SPORT SANTE** » (A2S) dont la mission est l'organisation, la promotion et le soutien au développement des pratiques physiques à but de santé et de bien-être (sport santé, activité physique adaptée à la santé et aux maladies chroniques). Avec pour ambition de promouvoir et faciliter le développement du sport (ou de l'activité physique), comme facteur de santé tout au long de la vie.

Le laboratoire LAMHESS (Laboratoire Motricité Humaine Expertise Sport Santé) et le laboratoire GRM (Groupe de Recherche en Management) de l'Université de Nice Sophia-Antipolis plus particulièrement en charge des actions d'investigation et de la valorisation scientifique (communications, publications...) concernant les impacts du programme sur la santé des salariés et sur la performance de l'entreprise participante.

La Faculté des Sciences du Sport (STAPS) de l'Université de Nice détache un étudiant-stagiaire de master 2 qui assistera le programme d'activités physiques en entreprise (présentation du projet au sein des entreprises, promotion des activités, suivi des activités, recueil de données...).